

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 25 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 25 juin, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h, salle Georges Rumen, siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; GUILLOU Rémy ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; LINTANF Joseph ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : CONNAN Josette ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; CHAPPÉ Fanny ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; RANNOU Hervé.



DELBU2024-06-050

Développement économique : ENVIR'A partenariat Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Vu la délibération DEL2021-04-059, du Conseil d'agglomération en date du 20 avril 2021, concernant le « programme national pour l'alimentation » sur le volet « soutien à l'émergence de nouveaux projets alimentaires territoriaux » ;

Considérant que la meilleure rémunération des producteurs du territoire passe en partie par la transformation locale ;

Considérant l'intérêt, avant de déployer un dispositif, d'explorer les pistes les plus pertinentes à savoir :

- Quelles sont les sources d'approvisionnement des artisans du territoire ?
- Quelles sont les collaborations possibles entre les transformateurs locaux et les structures d'aide alimentaire ?
- Comment encourager la transformation des produits locaux par les restaurants du territoire ?

Considérant l'offre d'accompagnement de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Bretagne, dans le cadre de l'AMI Envir'A de réaliser une étude pour mieux connaître le potentiel de relocalisation de l'approvisionnement des artisans de bouche.

Considérant le budget prévisionnel ci-dessous et le soutien de la Région Bretagne, de l'ADEME, et la part d'autofinancement du projet de la part de la CMA Bretagne.

Délibération

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- Approuve les termes de la Convention de partenariat avec la CMA Bretagne ;
- Valide la contribution de l'Agglomération d'un montant de de 1 932 € pour mener l'étude ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à ce dossier et notamment la convention avec la CMA Bretagne dont le projet est joint en annexe.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

